

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 08 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Election des délégués du Conseil Municipal au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **1^{er} avril 2026**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN, maire**

N°2026/034

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

Mme DEHAS, M. RAVIER, Mme CHESNEAU, M. LAROZE, Mme MÉZIÈRE, M. JOBERT, Mme APARICIO TRAORÉ, *Adjoint au Maire*

M. CARON, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. BLANCHARD, Mme GUTIERREZ, M. HORNE, Mme LAPOUGE, M. KNOBLOCH, Mme AUROUX, M. DELBOSC, Mme GESPACH, M. HEBBAL, Mme PETIT, M. DUMAINE, Mme MANS, Mme DUTERTRE MAILLET, M. DUC, Mme DE CARLI, M. FRANCOIS, Mme LACOUTURE, M. NINOUEH, Mme CAUZARD, M. BATTON, Mme DUPUY, M. MELO DELGADO, Mme CUSTODIO, Mme ROUSSEAU, *Conseillers Municipaux*

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. RUTH (pouvoir à Mme DEHAS)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 10/04/2026

Publiée le : 14/04/2026

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Election des délégués du Conseil Municipal au sein des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2129-1 et suivants ;

VU les articles L.5211-7 et L.5211-8 du même Code ;

VU les statuts des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) auxquels adhère la Ville ;

VU l'avis de la commission Affaires Générales, Finances et Innovation Publique du 3 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette élection au scrutin secret ;

**Après en avoir délibéré,
 LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Par 27 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, pour les syndicats SIGEIF, SIEREIG et SMGFAVO
 Par 28 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions, pour le syndicat SDEVO*

- **ÉLIT** les délégués appelés à siéger au sein des assemblées délibérantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) suivants :

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)	1 Titulaire : RAVIER Etienne 1 Suppléant : DELBOSC Franck
Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (SIEREIG)	2 Titulaires : RAVIER Etienne FRANCOIS Jean-Marc 2 Suppléants : MEZIERE Angélique DUMAINE Yves
Syndicat Départemental d'Energie du Val d'Oise (SDEVO)	2 Titulaires : RAVIER Etienne JOBERT Didier 2 Suppléants : RUTH Arnaud LAROZE Gilles
Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise (SMGFAVO)	1 Titulaire : CHESNEAU Carole 1 Suppléant : MEZIERE Angélique



Pour extrait conforme,

Le Maire

**Conseiller départemental du Val d'Oise
 Xavier HAQUIN**